



Partage d'expérience entre associations de solidarité internationale



Les associations de solidarité internationale sont porteuses d'expériences issues de leurs pratiques de terrain. Certaines sont sources d'innovations dignes d'intérêt et méritent d'être partagées dans la perspective d'améliorer les pratiques de coopération internationale et d'inspirer de nouvelles expériences.

C'est dans cet esprit qu'Horizons Solidaires a organisé une rencontre de "partage d'expériences" entre associations de solidarité internationale.

Programme

⇒ 9h30 **Tour de table et Introduction**

Présentation des associations participantes à travers une animation interactive.
Le contexte de l'atelier, son déroulement, Présentation synthétique du Cahier 66.

⇒ 10h15 **La parole aux acteurs**

Sur la base de leurs expériences concrètes, échanges autour des problématiques et questionnements rencontrés par les associations dans le cadre de leurs projets (modalités, types d'action, montants engagés, options de mise en œuvre...)

⇒ 11H15 **Point technique**

La défiscalisation du don ; informations juridiques et pratiques associatives

⇒ 12H00 **Echanges**

Identification d'une problématique pour le prochain atelier.

Tour de table associatif

En introduction de la rencontre, Horizons Solidaires précise le contexte de l'atelier.

Il s'inscrit dans le cadre de la parution prochaine de son Cahier portant sur le partage d'expériences et de pratiques dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationale. Les associations participantes ont présenté leurs actions et mis l'accent sur une réussite et / ou une difficulté à laquelle ils sont confrontés.

Solidar'mômes

L'association, représentée par son président, Benoît Richard, intervient dans plusieurs pays Burkina Faso, Niger, Madagascar, Cambodge et Roumanie...et mène aussi des actions dans la solidarité de proximité en France. Elle s'est spécialisée dans l'envoi de containers et dispose d'entrepôts dédiés.

L'association intervient sur 3 champs: protection de l'enfance, soutien à la scolarité et aide au développement. Elle se rend prochainement sur le terrain en Afrique et se pose des questions sur la prise en compte des risques géopolitiques et sanitaires (terrorisme, pandémies (Ebola)...) dans le cadre de ce type de mission.

Le siège de Solidar'mômes se trouve à la Ferté Macé dans l'Orne.

En savoir plus: www.solidarmomes.com

Pommiers Baobab

L'association représentée par Marie-Jo Branche intervient dans les domaines de la scolarité, la culture et la santé.

L'objectif de Pommiers Baobabs est de créer un pont entre le quartier de Caen- Beaulieu Venois- avec un quartier de la ville sénégalaise de Thiès. Ils s'inscrivent ainsi dans la coopération décentralisée liant les deux villes.

Parmi les projets portés par l'association, l'appui à une garderie sénégalaise ainsi que la sensibilisation à l'inscription des enfants à l'état civil. Dans le futur, Pommiers Baobab travaille à la création d'un atelier associatif de créations artisanales.

L'association se trouve confrontée à l'absence de relais véritable sur place bien que travaillant en lien avec des acteurs de la mairie. Ainsi elle a poussé à la création à Thiès d'une association partenaire. Elle se pose des questions quant à l'appropriation des différents projets par cette association.

En savoir plus: Blog.pommiers.baobabs

Teriya Ko

Représentée par Abdramane Sako, Teriyako intervient au Mali, dans les domaines de l'éducation, la santé et le social. Suite à son projet de construction de 3 salles de classes qui s'est couronné avec succès, Teriyako prévoit cette année d'équiper les élèves en fournitures scolaires à travers l'achat sur place de manuels scolaires recommandés par l'éducation nationale pour 650 élèves (évalué à environ 5600 euros). L'association a très peu de subventions publiques et mène divers actions locales pour récolter des fonds. L'association souhaite concrétiser les projets lancés avec ses partenaires ici et là bas. Mr Sako part bientôt en mission au Mali.

En savoir plus: blog.Teriyako

ASAMADA 61

L'association intervient dans l'éducation primaire et la formation agricole en BTS à Madagascar.

Depuis 1995, les Aînés Ruraux et Groupama de l'Orne, Sarthe et Mayenne s'étaient réunis pour conduire une action humanitaire à Madagascar. En 2005 chaque département créait son association et poursuivait l'action déjà entreprise là-bas. Ainsi naissait ASAMADA Orne (Association Solidarité Action Madagascar).

Revenus de mission en mai 2014, l'association prévoit de relancer une exploitation agricole abandonnée depuis deux (2) ans.

Elle souligne la réussite et l'évolution des élèves en BTS dans le cadre du suivi effectué par ASAMADA ainsi que l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés au niveau des écoles partenaires. Par contre, elle déplore le manque de partage entre travailleurs sur les mêmes lieux et à tous les niveaux.

Contact: ici

Tour de table associatif

Eau Vive Basse Normandie

L'association est une délégation régionale d'Eau Vive. Elle intervient à Kornaka au Niger dans le domaine de la coopération décentralisée; animation de la concertation entre 4 villes bas normandes (Iffs, Colombelles, Mézidon Canon et Castillon en Auge) en partenariat avec le canton et appui technique à la mise en œuvre d'un programme d'actions triennal.

Les perspectives de l'association se situent dans la poursuite de son 2eme programme triennal d'actions qui en est à la 2eme année d'exécution.

Malgré les problèmes sécuritaires empêchant de se rendre sur le terrain, le programme se déroule normalement et les nigériens viennent en France. Le lien entre Eau vive Basse- Normandie et Eau Vive Niger permet le déroulement du programme. L'association participera aux prochaines assises de la coopération franco-nigériennes qui se tiendront à Niamey du 13 au 17 octobre. Elle a acheté des billets d'avion remboursables, plus chers certes mais avantageux en cas d'annulation.

En savoir plus: [contact](#)

Jumelage Alençon Koutiala (AJAK)

L'association Jumelage Alençon-Koutiala, intervient dans le cadre de la coopération décentralisée liant Alençon à Koutiala.

Elle intervient ainsi à Koutiala au Mali. L'association publie une lettre d'informations régulière portant sur ses projets et actions. Le dernier projet réalisé s'est fait en lien avec l'école des sourds et muets AmaSourds de Koutiala et sa dernière mission de terrain remonte à janvier 2014.

L'association travaillera prochainement avec Koutiala la question de la salubrité urbaine (gestion des ordures ménagères, ramassage, tri, compostage...).

Une réussite: bon fonctionnement de l'école amasourds et sa mise en lien avec l'institut la Providence à Alençon.

Une difficulté: le manque de rigueur dans le suivi des projets là bas.

En savoir plus: [plaquette AJAK](#)

Jumelage Bretteville/Odon—Ouonck

Le comité de jumelage s'inscrit dans la coopération liant les villes de Bretteville sur Odon (Calvados) et de Ouonck (Casamance -Sénégal).

Il intervient en faisant de l'aide au développement dans les domaines de la Santé, de l'aide à la scolarité et de l'accès à l'eau. La zone d'intervention étant la commune de Ouonck, territoire comprenant 24 villages. Il appuie actuellement les femmes de la communes, organisées en coopérative.

La dernière mission remonte à janvier 2014 et a permis de suivre les projets de construction de la clôture du collège et du local des femmes. Les projets à venir: alimentation en eau du collège, rénovation de la ferme de spiruline.

Une difficulté: identification des personnes ressources/ bonne appréhension du jeu d'acteurs sur le terrain.

Une réussite: le développement de jardins potagers avec les femmes.

En savoir plus: [blog de l'association](#)

KIAMVU- le Pont

L'association Kiamvu-LePont intervient en république démocratique du Congo dans les domaines de la Culture et de l'éducation. Ses actions se font en partenariat avec le Centre Culturel Mbongi'eto sur le terrain. L'association était en septembre dernier sur le terrain. Cette dernière mission a été marquée par l'accident de la circulation de la présidente et les difficultés de prise en charge par l'assurance de l'association et le consulat de France.

L'association s'implique actuellement dans le rapatriement sanitaire d'une jeune congolaise touchée par une maladie rare, en vue de la faire soigner en France. Elle travaillera ensuite à la réalisation d'un film documentaire sur l'œuvre caritative de POLETA. Ces derniers projets se font en partenariat avec la réalisatrice de "Rue Cases Nègres".

Une difficulté: l'adhésion difficile de l'Etat aux projets.

En savoir plus: [site Kiamvu-le Pont](#)



Point technique: la défiscalisation du don

La loi sur le développement de Juillet 2014 stipule dans son annexe 4 "... le Gouvernement a décidé de renforcer la sécurité juridique du régime d'incitation fiscale permettant la déductibilité des dons aux associations qui concourent au développement, à la protection de l'environnement et à la solidarité internationale....".

Particulier, comment déduire ses dons ?

A quelle association donner ? Les associations à but non lucratif d'aide aux personnes en difficulté, **d'intérêt général** ou **d'utilité publique** ouvrent le droit à des déductions d'impôts.

Combien coûte un don après déduction des impôts ? Les dons sont déduits des impôts à hauteur de 66%. Pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté, la réduction d'impôt est de 75% des dons versés, jusqu'à 526 euros en 2014. Au-delà, ils sont remboursés à 66%.

Quelle est la procédure ? Vous devez remplir le champ "**réductions et crédits d'impôt**" de votre déclaration d'impôts sur le revenu. **Important!** S'il n'est pas obligatoire de joindre les justificatifs des dons (reçus fiscaux), fournis par les associations, à la déclaration des revenus, il faut au moins les conserver afin de parer à tout contrôle fiscal.

Quels sont les dons pris en compte ? Votre don peut prendre la **forme d'un** versement d'espèces, d'un don en nature (une œuvre d'art par exemple), de versement de cotisations, d'abandon de revenus ou de produits (abandon de droits d'auteur par exemple) ou encore de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole.

A savoir : Une association ne rembourse pas toujours ses bénévoles pour les dépenses que ceux-ci effectuent dans le cadre des activités de l'association. Les parts non remboursées des dépenses peuvent ouvrir droit à réduction d'impôt pour les membres bénévoles les ayant supportées, si elles sont portées sur leur déclaration des revenus, au même titre que les dons sous forme financière.

Association, ai-je le droit de délivrer un reçu fiscal ?

Mon association est elle concernée ?

Toute association peut recevoir un don mais toutes ne peuvent pas délivrer un reçu fiscal permettant au donateur de déduire son don des impôts!

Deux cas de figures se présentent:

- vous êtes **d'intérêt général**: ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique...
- vous êtes **d'intérêt public** dans ce cas, pas de doute, car ce statut n'est obtenu que sur avis du conseil d'Etat avec publication au Journal Officiel

Comprendre la notion d'intérêt général

Une association, pour être reconnue d'intérêt général, doit remplir les conditions définies par l'instruction du 26 février 1988, à savoir poursuivre une activité non-lucrative, avoir une gestion désintéressée, ne procurer aucun avantage à leurs membres et ne pas fonctionner pour un cercle restreint.

Comment faire vérifier son éligibilité par l'administration fiscale ?

Toute association qui estime être dans le cadre de la loi peut délivrer un reçu fiscal. Par contre, il est prudent de valider son caractère général en demandant un **rescrit fiscal**.

A savoir : Le **rescrit** est une prise de position formelle de l'administration fiscale, saisie par un contribuable. Elle porte sur la fiscalité applicable à une situation **précise**. La procédure est **facultative** mais permet d'obtenir une réponse **opposable** à l'administration.

Intervention de Solidar' Mômes : présentation de l'action "envoi de conteneurs"

Richard Benoit, président de l'association, présente à travers un diaporama leurs actions et partenariats. Ensuite, un échange à lieu avec la salle, portant sur l'action, le fonctionnement, les forces et limites.

Cette présentation à suscité diverses questions et à permis un échange entre participants sur l'action de l'association et la question du don vers les pays du Sud de façon plus générale.

Problématique de la prochaine rencontre : Les assurances associatives dans le cadre des échanges Nord-Sud

Prochain acteur Témoin !

Kiamvu Le Pont, association dont le siège se trouve à Ouistreham et intervenant au Congo, nous présentera ses actions à la prochaine réunion "partage d'expériences entre associations de solidarité internationale".

Pratiques associatives: questionnements des participants

Le temps d'échanges à permis d'identifier des interrogations fortes pour les associations. Elles permettront d'orienter les travaux d'Horizons Solidaires dans le cadre de sa mission d'appui conseil aux associations de solidarité internationale.

Comment travailler dans un environnement interculturel ?

Il s'agit là de l'interculturel dans le sens mode de vie.

Quid du bilan de l'action ? Comment mesurer le changement apporté par mon action sur le terrain ?

L'action portée depuis longtemps par une association porte ses fruits, les porteurs de projet voient bien l'évolution des choses sur le terrain mais comment décrire, appréhender, quantifier ce changement?

Comment faire quand on ne peut pas se déplacer sur le terrain (Crises, guerres, pandémies...) ?

pour les acteurs présents, la relation de confiance avec le partenaire du Sud permet de continuer au delà des difficultés liées au contexte local.

Comment faire face aux baisses de financement ? Comment faire face au désengagement des partenaires institutionnels suite par exemple à un changement d'élus (élections municipales) ?

Comment soutenir ses partenaires sur place pour capter les financements locaux nécessaires à la réalisation de notre projet ? Co écriture de dossier, veille financière locale, cofinancement du Nord et levier financier...

Quelles sont les limites des assurances associatives – multirisques et rapatriement – pour les associations de solidarité internationale ?

Quelles sont les limites de l'assurance liée à la carte de paiement Visa ? Les associations recommandent de recueillir l'avis d'un assureur.

Comment s'assurer que les dons de matériel n'aillent pas à l'encontre de l'intérêt des bénéficiaires et des initiatives locales ?

Comment appréhender les conséquences de certains dons sur le contexte local ?

Peut-on soutenir le développement local à travers des dons matériels à nos partenaires du Sud ?